



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lycées

Question orale n° 34

## Texte de la question

M. Richard Mallié attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la décision de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur d'implanter un lycée supplémentaire dans le secteur du bassin Étoile Sud (Marseille 11e, 12e et 13e, Allauch, Plan-de-Cuques dans le département des Bouches-du-Rhône). Il existe déjà sur le territoire de la ville de Marseille deux lycées - Diderot et Artaud - qui drainent ce secteur. Le bon sens plaide avec la force de l'évidence en faveur de l'implantation du « 3e lycée » à Enco-de-Botte (Allauch). En effet, aujourd'hui, pour l'implantation de ce lycée, deux solutions existent : la première, située sur le quartier de Saint-Mître (à Marseille) et la seconde, sur la commune d'Allauch à Enco-de-Botte. Le conseil régional a marqué sa préférence dès le départ pour le site de Saint-Mître, sans tenir compte des arguments développés en faveur du site d'Enco-de-Botte. Il retient cinq arguments essentiels en faveur du site d'Enco-de-Botte. Premier argument, la localisation : le terrain d'Enco-de-Botte se situe à un carrefour facile d'accès entre les arrondissements de Marseille 11e, 12e et 13e - Allauch, Plan-de-Cuques. Des sondages sur le sous-sol ont été effectués par la commune d'Allauch et ceux-ci confirment la viabilité du terrain. Deuxième argument, les voies d'accès sur le 13e arrondissement : cet arrondissement est déjà complètement saturé par les embouteillages. Dans un périmètre de 2 kilomètres carrés, on trouve de multiples établissements (collège, IUT, faculté, école d'ingénieurs, deux lycées) ainsi que la première station de métro pour toute la zone. Un troisième lycée ne ferait qu'accroître ces difficultés d'accès. Troisième argument, la répartition des lycées : dans le 13e arrondissement, on compte déjà les lycées Artaud (composé à 60 % d'élèves d'Allauch et Plan-de-Cuques) et Diderot. Un troisième lycée à Enco-de-Botte permettrait une couverture plus équilibrée des établissements sur le bassin Étoile Sud et répondrait à l'explosion démographique du secteur. Quatrième argument, les installations sportives : elles existent déjà sur le site d'Enco-de-Botte, pas à Saint-Mître. Cinquième argument, le terrain de Saint-Mître est enclavé et aucun projet n'est à l'étude pour remédier à cette situation. S'ajoute à cela une emprise au sol pour la réalisation d'un immense bassin de rétention dont l'emplacement laisse à penser que c'est un endroit où convergent les écoulements d'eau. Il lui indique son total soutien à une implantation du nouveau lycée à Enco-de-Botte et il souhaiterait connaître son point de vue sur cette implantation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Richard Mallié](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 34

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 décembre 2007, page 7536

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 4 décembre 2007

**Question retirée le :** 4 décembre 2007 (Retrait à l'initiative de l'auteur)